



Te Peretiteni
Le Président

TE APOORAA RAHI
O TE FENUA MAOHI

TE FARE O TE NUNAA

Papeetē, i tē 10 AVR. 2012
N° 1025 /2012/ARFM/PRHF

Papeetē, le 10 AVR. 2012
N° 1025 /2012/APF/SCIMA

COMMUNIQUÉ

L'assemblée de la Polynésie française s'engage pour le développement durable : « L'assemblée se met désormais au vert ».

M. Jacqui DROLLET, président de l'assemblée de la Polynésie française et M. Georges HANDERSON, président de la commission de l'environnement, présentent le premier plan d'actions de l'institution en matière de développement durable.

L'élaboration de ce plan a nécessité l'implication de l'ensemble des représentants, des collaborateurs, des agents administratifs de l'institution permettant ainsi à l'assemblée de la Polynésie d'être la première institution du *fenua* à se doter d'un plan de développement durable.

Ce document propose des actions concrètes tournées notamment vers les thématiques de l'énergie, des consommables, de l'eau, du recyclage, de la valorisation des déchets et des sphères sociales et culturelles.

Elles permettront notamment à l'assemblée de réduire de 20 % en deux ans sa consommation d'électricité (soit 7 100 000 F CFP d'économie sur la période), de papier (1 200 000 F CFP d'économie sur la période) et d'eau (3000 m³ économisés sur la période).

Outre la recherche de sources d'économies budgétaires, le plan de développement a pour objectif de sensibiliser et d'impliquer, dans une démarche fédératrice, chaque citoyen et d'insuffler une dynamique en incitant les opérateurs publics comme privés à s'engager dans la même voie.

Un comité sera chargé de s'assurer de l'application des mesures contenues dans le plan d'actions, qui est amené à évoluer en fonction des réalisations.

Le plan de développement durable est téléchargeable depuis le site internet de l'institution www.assemblee.pf et rendu disponible à la consultation de chaque citoyen.


Jacqui DROLLET